

COMMISSION AGRICULTURE

Mercredi 22 Janvier, 18h

Inici, Prades



Ordre du jour

- Obtention de la labellisation de niveau 2 et financement obtenu
- Approvisionnement des cantines : point d'étape
- Questions foncières : préemption sur parcelle, procédure Bien Vacant Sans Maître
- Rencontre avec le Maillon Solidaire autour d'un projet de redistribution des surplus alimentaires des cantines aux associations d'aide alimentaire du territoire
- Mise en place d'une charte d'accompagnement des manifestations agricoles du territoire ?
- Avancées et participation au SDEBA
- Validation du dispositif de "Coopération Territoriale" porté par le PNR des Pyrénées Catalanes
- Questions diverses

Obtention de la labellisation de niveau 2 et financements obtenus

- Le PAT Conflent Canigo est labellisé de niveau 2 depuis décembre 2024 !
- Obtention de cette labellisation pour cinq ans
- En parallèle, réponse positive de la DRAAF à l'appel à projet 'Soutien au déploiement des PAT de niveau 2'
- Financements obtenus dans le cadre de la première année du PAT de niveau 2
- Demande à renouveler tous les ans pour obtenir d'autres actions financées

Financements obtenus : enveloppe de 45 000 €

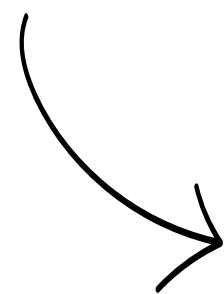
Animation du projet (1 an) → 80%

Actions menées par les partenaires du projet :

- Sensibilisation aux élus sur les questions foncières et sur les profils des porteurs de projets par *Terres Vivantes* et *Terre de Liens* → 60%
- Accompagnement de deux fermes en situation de transmission par *Terres Vivantes* et *Terre de Liens* → 60%
- Procédure Bien Vacants Sans Maître sur trois communes du territoire avec *l'association des AFP-GP des Pyrénées-Orientales* → 60%

M. Gravas précise que cette enveloppe représente un tiers du montant total distribué à l'échelle départementale

- Organisation d'ateliers de cuisine auprès du public précaire avec *Les Jardins de l'Amitié* → 30%
- Mise en œuvre d'une étude de faisabilité pour aller vers plus de durabilité (produits AB, SIQO et locaux) dans les restaurants scolaires du territoire par *Nourrir l'Avenir* → 40%



**La DRAAF donne trois ans à la
collectivité pour réaliser ces
actions**

Approvisionnement des cantines : point d'étape

→ Objectifs à atteindre d'ici 2029 : 50% de produits dits 'durables' dont 20% en AB

- Difficultés d'obtenir l'ensemble de l'approvisionnement à l'échelle du Conflent pour la période Janvier - Juin 2025
- Travail de collaboration avec le PAT départemental (CA66) pour compléter les commandes manquantes via la **SCIC Le local**
- Centrale d'achat de produits AB et locaux (échelle du département)
- Chaque mois, identification avec la cuisine centrale de nouveaux produits à commander via circuits d'approvisionnement locaux

M. Calais s'interroge sur les raisons des problèmes d'approvisionnement.

Mme Tomasini explique que des difficultés de production en sont à l'origine.

M. Gravas ajoute que la démotivation de certains acteurs a également joué un rôle, et insiste sur l'importance de le solliciter en cas de problème.

M. Pendaries demande si certains producteurs ont complètement cessé leur activité.

M. Gravas répond par la négative.

M. Pendaries conclut en soulignant que l'essentiel est que les producteurs parviennent à écouler leur production. Il propose également d'informer ces derniers de l'existence de la SCIC Le Local et de les encourager à s'en rapprocher

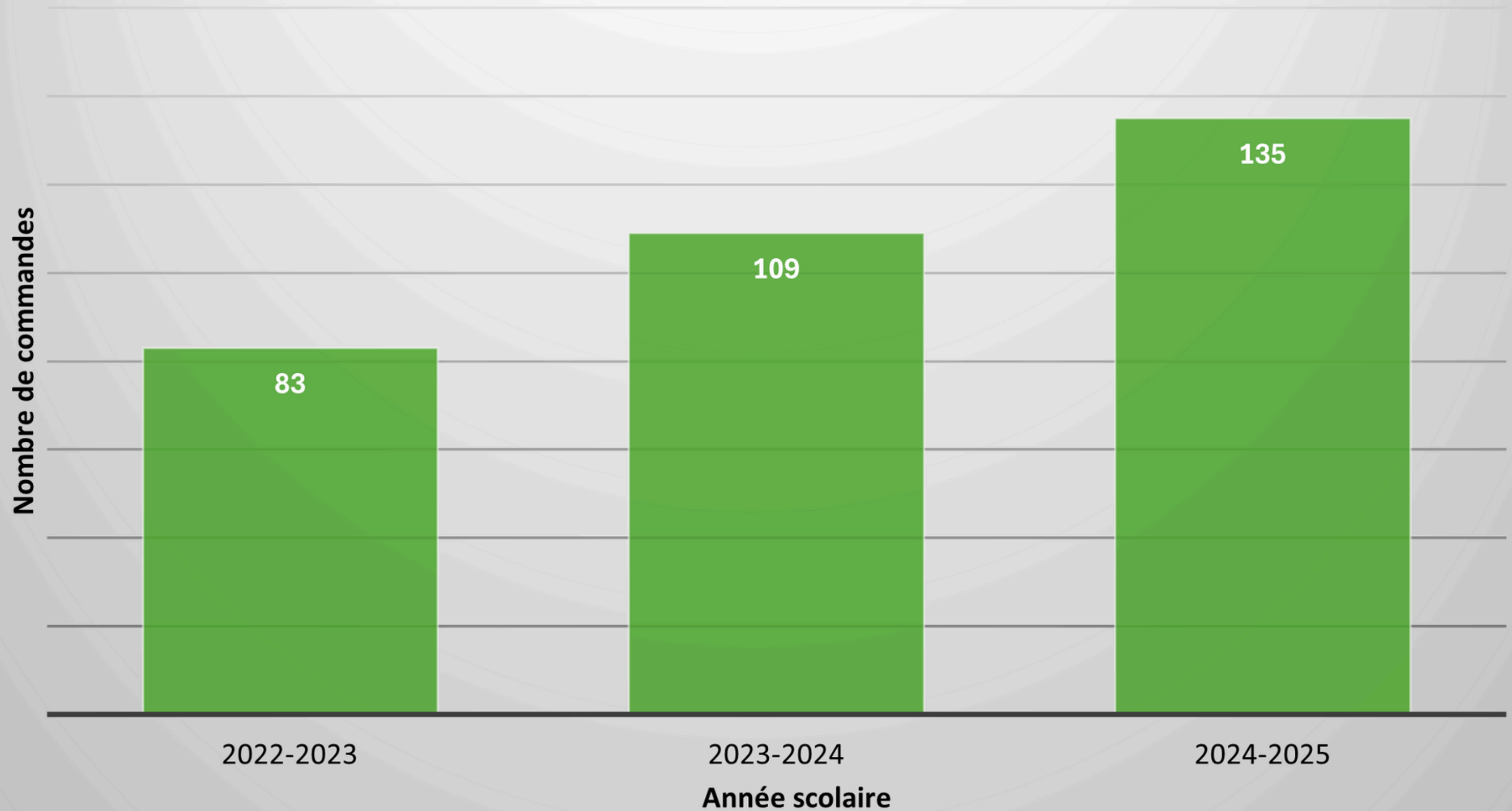
M. Mendoza demande si les maraîchers ont déjà été réunis lors d'une réunion. Selon lui, le problème réside dans le fait que les maraîchers travaillent sur des parcelles trop petites pour répondre aux besoins de la cantine, ce qui témoigne d'un manque de structuration.

Olivier Gravas répond qu'au niveau du maraîchage, le projet de coopération territoriale du PNR prévoit de structurer la filière et d'explorer la possibilité de développer des productions communes.

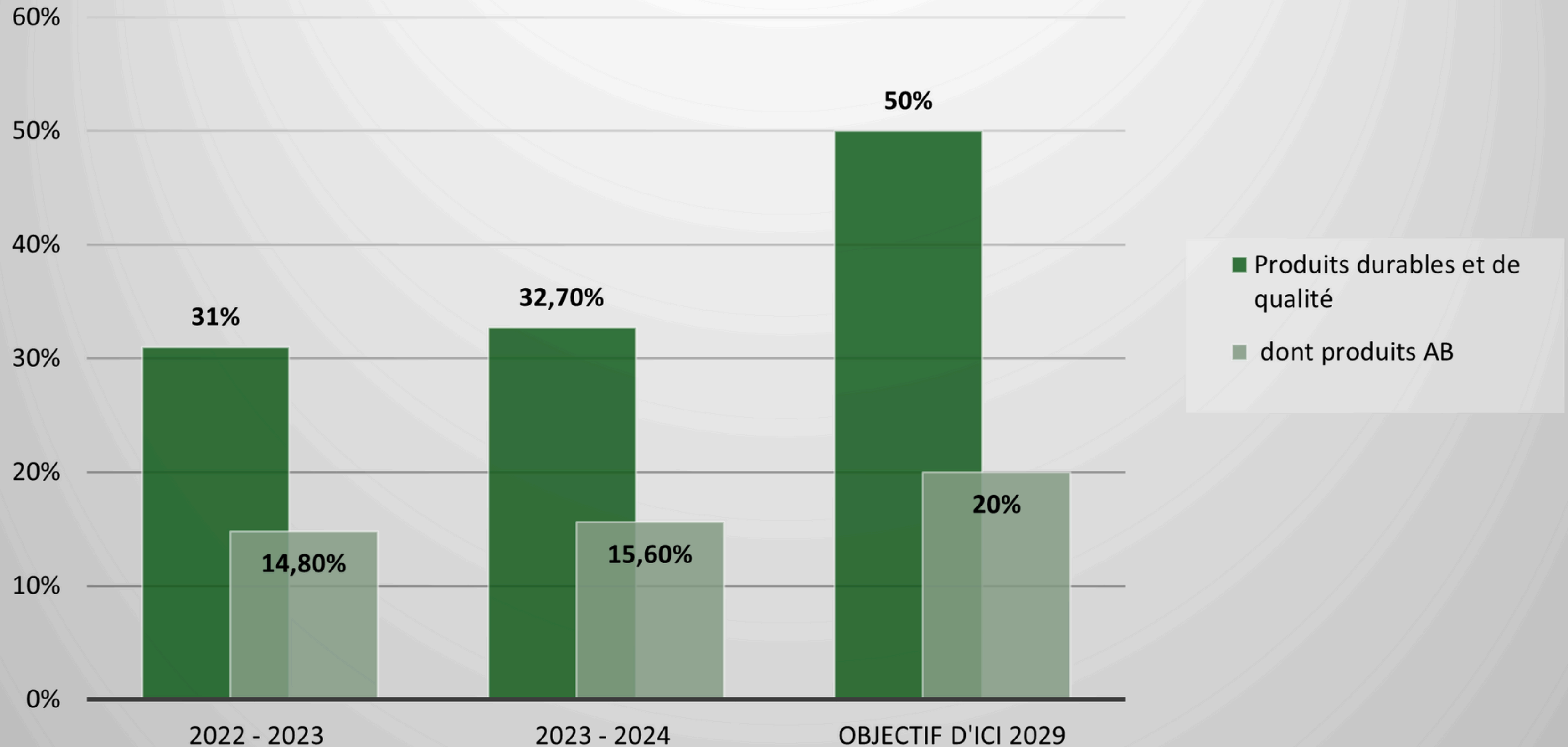
Mme Roger s'interroge sur les avantages pour les maraîchers de collaborer avec la cantine communautaire.

Olivier Gravas explique qu'il s'agit d'un débouché supplémentaire, sans négociation des prix. Il ajoute que la communauté de communes envisage de mettre en place un projet visant à valoriser les producteurs qui approvisionnent la cantine

Evolution des commandes assurées par des producteurs de l'intercommunalité et du département pour la cantine Conflent Canigó



Part de produits durables et de qualité dont AB à la cantine communautaire Conflent Canigó



M. Alain Calais demande s'il existe une sanction en cas de non-atteinte des objectifs fixés par la loi EGAlim.

Mme Tomasini lui répond qu'aucune sanction n'est prévue.

Mr Pendariès réaffirme l'engagement de la collectivité en faveur du développement des circuits courts

Approvisionnement des cantines : point d'étape

→ Objectifs à atteindre d'ici 2029 : 50% de produits dits 'durables' dont 20% en AB

- Sur l'année scolaire 2022-2023, la cantine est à 31% de produits durables de qualité dont 14.8% en bio.

83 commandes ont été assurées par des producteurs de l'intercommunalité et du Département.

- Sur l'année scolaire 2023-2024, la cantine est à 32.9% de produits durables de qualité dont 15.7% en bio.

109 commandes ont pu être assurées par des producteurs de l'intercommunalité et du Département

Pour la période Septembre 2024 à Juin 2025 : Environ 135 commandes pour le moment assurées et commandées à des producteurs de l'intercommunalité et du Département

Approvisionnement des cantines : point d'étape

Mise en place d'une étude pour aller vers plus de durabilité dans les cantines du territoire (produits SIQO, AB et locaux) avec *Nourrir l'Avenir*

Déroulement

- État des lieux : Analyse du fonctionnement actuel.
- Leviers d'action : Identifier des pistes pour plus de durabilité.
- Réunion de clôture : Présentation + rapport final avec préconisations pour l'intercommunalité.



Questions foncières

Demande de préemption avec révision de prix sur Prades, secteur Fonollix

- Notification de la vente de la parcelle cadastrée AO 0059 pour un total de 3000m².
- Parcelle vendue à 10 000 € (soit 28 752 € / ha)
- Demande de préemption SAFER avec révision de prix réalisée à 6 000 € (soit 17 250 € / ha)



Questions foncières

Qu'est-ce qu'un PAEN ?

Définition : Périmètre de Protection et de Mise en Valeur des Espaces Agricoles et Naturels.

Objectifs : Protéger durablement les terres agricoles et naturelles.

Valoriser les activités agricoles, préserver les paysages et la biodiversité.

Pourquoi les mettre en place ?

Protéger et valoriser des espaces agricoles et naturels

Redynamiser l'agriculture et préserver l'environnement

Permettre une intervention foncière publique.

Département des Pyrénées-Orientales : Propose de travailler autour d'une phase d'identification, repérer les zones prioritaires (enjeux agricoles, biodiversité, pression urbaine)

Mr Gravas propose de lancer une communication auprès des communes afin d'identifier celles qui pourraient être potentiellement intéressées par les PAEN.
La commission décide qu'une telle initiative doit être mise en œuvre.

Questions foncières

Procédure Bien Vacants Sans Maître : qu'est ce que c'est ?

- Objectif de la procédure : Permettre à la commune de récupérer des biens abandonnés afin de les valoriser pour l'intérêt général
- Bien vacant et sans maître : Bien abandonné dont le propriétaire est inconnu ou ne s'est pas manifesté depuis plus de 30 ans, pouvant être récupéré par la commune ou l'État.

Quels intérêts pour les communes ?

- Récupérer du foncier à usage pastoral, non-irrigué
- Récupérer du foncier agricole irriguable
- Récupérer des biens bâtis

Procédure Bien Vacants Sans Maître : les différentes étapes

1. Identification du bien

- Vérification que le bien est inoccupé et sans propriétaire connu.
- Recherche d'héritiers potentiels via des enquêtes administratives

2. Constatation par le maire

- La mairie dresse un procès-verbal pour constater l'abandon.
- Le maire informe les autorités compétentes (préfet)

3. Publication officielle

- Annonce dans les journaux officiels pour informer les ayants droit éventuels.
- Délai de 6 mois pour que les propriétaires se manifestent.

4. Prise de possession par la commune

- Si aucun propriétaire ne se manifeste le bien revient à la commune (pour un bien non bâti).

Procédure Bien Vacants Sans Maître

- Réalisation de cette procédure sur 3 communes pilotes du territoire avec l'association des AFP-GP 66
- Accompagnement principalement sur le volet d'identification des BVSM
- Au moins deux ans pour réaliser la procédure complète
- Réunion de lancement qui s'est tenu
- 1ère commune test : Sahorre
- Deux autres communes encore à définir

Projet de redistribution du surplus alimentaire des cantines aux associations d'aide alimentaire du territoire

- Association spécialisée dans la collecte et la redistribution des excédents alimentaires.
- Réseau local d'associations partenaires bénéficiaires
- Projet déjà réalisé avec d'autres collectivités du département



Objectifs :

- Réduire le gaspillage alimentaire en valorisant les surplus.
- Soutenir les associations d'aide alimentaire locales.
- Créer un circuit solidaire de redistribution rapide et efficace

Projet de redistribution du surplus alimentaire des cantines aux associations d'aide alimentaire du territoire

| Étape | Description | Acteurs impliqués |
|----------------------|---|---------------------------------|
| Collecte des surplus | Mise de côté des excédents alimentaires | Cantines |
| Logistique | Récupération et transport des surplus | Le Maillon Solidaire |
| Redistribution | Distribution aux associations locales | Associations d'aide alimentaire |
| Suivi | Évaluation et amélioration du projet | Tous les partenaires |

- Chaque jour, les cantines (scolaires, d'entreprises ou administratives) identifient les plats non servis mais encore consommables.
- L'association organise la collecte des surplus régulièrement (utilisation de véhicules frigorifiques pour respecter la chaîne du froid)
- Chaque étape (collecte, transport, distribution) respecte les réglementations sanitaires en vigueur pour garantir la sécurité des aliments.

Projet de redistribution du surplus alimentaire des cantines aux associations d'aide alimentaire du territoire

- Action de collaboration inscrite dans le nouveau plan d'actions (Axe 3, 4 et 5)
- Première rencontre avec le PAT pour présenter le projet

Quelles sont les prochaines étapes ?

- Réunion de présentation et d'organisation technique la semaine prochaine avec :
 - Gestionnaire et cuisiniers de la cuisine centrale
 - Direction de la collectivité
 - Service Ingénierie Territoriale - PAT
 - Service Déchets
 - Service Enfance Jeunesse
- Organisation d'une réunion de présentation du projet aux élus par l'association (Commission Enfance Jeunesse ?)



Mme Roger demande si une étude de quantification du gaspillage alimentaire dans la cantine a déjà été réalisée.

Mme Tomasini répond que le service Enfance-Jeunesse est actuellement en train de mener une étude afin d'obtenir une estimation

Mise en place d'une charte d'accompagnement des manifestations agricoles du territoire ?

- Proposition de développer un cahier des charges structuré pour définir les orientations et priorités annuelles, ainsi qu'un budget détaillé par année.
- Un exemple similaire de cahier des charges a été réalisé par le PNR des Pyrénées Catalanes
- Objectifs :
 - Identifier et prioriser les manifestations auxquelles participer.
 - Définir les moyens humains, logistiques et financiers nécessaires.
 - Assurer une gestion efficace et cohérente sur une base annuelle.

M. Salies souligne l'importance de communiquer sur le PAT auprès du grand public.

M. Mendoza ajoute qu'il serait nécessaire de créer un cahier des charges mettant en valeur les foires du territoire.

Mme Pontenx insiste sur la nécessité de soutenir les foires qui mettent à l'honneur les producteurs locaux.

La commission décide qu'un cahier des charges sera élaboré

Dispositif de coopération territoriale porté par le PNR des Pyrénées Catalanes

- Adaptation agricole face au changement climatique sur le territoire des Pyrénées catalanes : défis et opportunités
- Dispositif **validé dans sa totalité** par la Région Occitanie
- **Objectif principal** : Répondre au défi du changement climatique qui impacte l'ensemble du territoire
 - Enjeu lié au maintien des exploitations sur le territoire : adaptation et autonomie
 - Enjeu lié au maintien des cultures sur le territoire : adaptation
 - Enjeu lié à la préservation du foncier agricole : usage et accès
 - Enjeu lié à la préservation des ressources naturelles
 - Enjeu lié au maintien d'une production et d'une consommation locale (structuration de filières, adaptation, optimisation des circuits courts)

Dispositif de coopération territoriale porté par le PNR des Pyrénées Catalanes

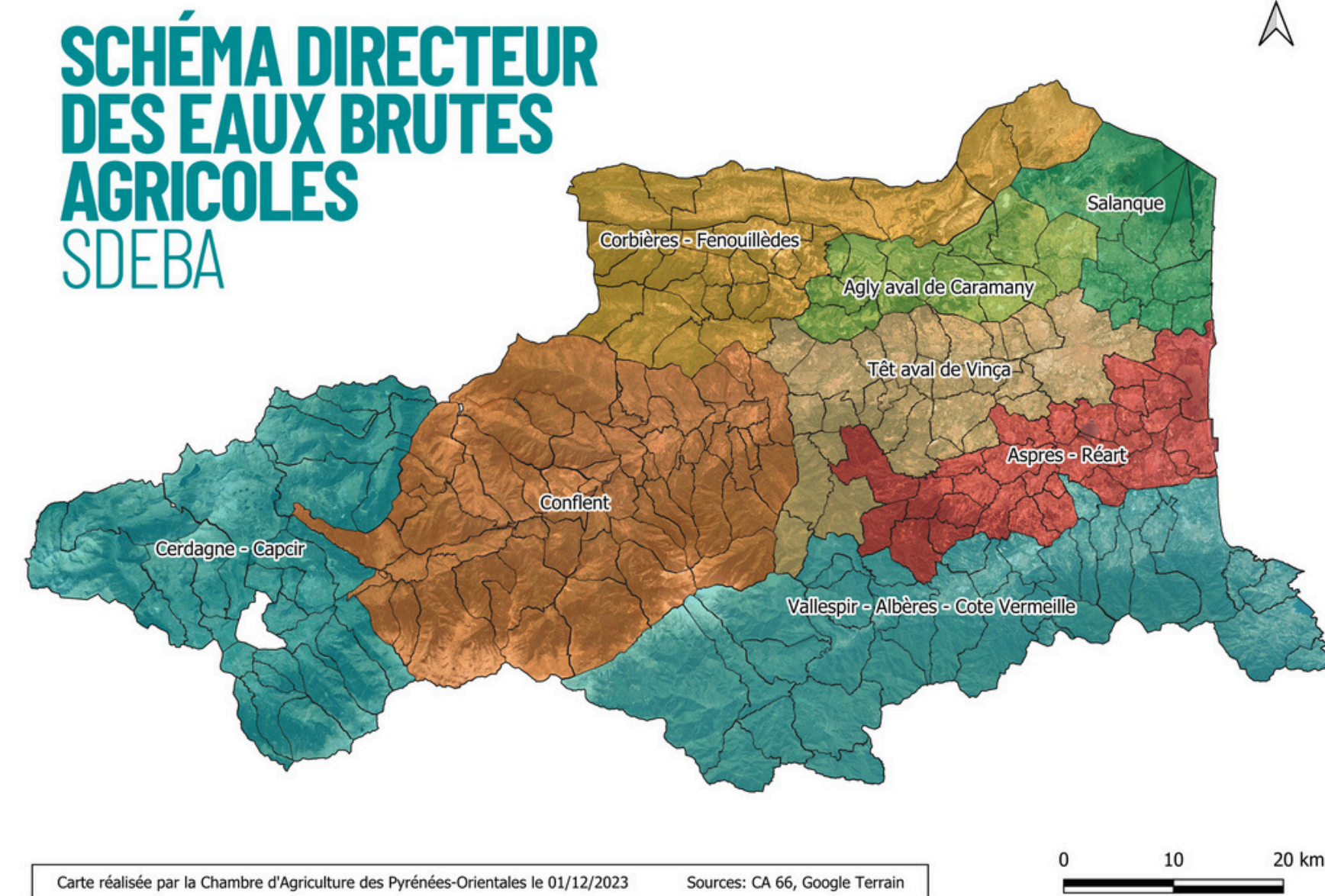
- Un programme élaboré autour de sept actions :
 - 1. Transmission et adaptation des bonnes terres du Conflent
 - 2. Gérer durablement et collectivement les haies
 - 3. Mettre en réseau les acteurs autour de la gestion et du partage de la ressource en eau
 - 4. Structurer la filière maraichère diversifiée
 - 5. Dynamiser la commercialisation des produits locaux et les circuits courts
 - 6. Valoriser les friches
 - 7. Structurer un système de collecte pour valoriser les 'déchets' (légumes, fruits, fumiers) de certaines structures auprès des exploitations agricoles

Dispositif de coopération territoriale porté par le PNR des Pyrénées Catalanes

- Mise à disposition ponctuelle du chargé de mission PAT auprès du PNR des Pyrénées Catalanes
- 88h en 2025 et 76h en 2026
- Pour travailler sur deux actions en particulier :
 - Travailler sur la transmissibilité et l'adaptation des exploitations arboricoles dans un contexte de changement climatique et d'évolution des systèmes de culture
 - Reconquérir et valoriser les friches agricoles pour garantir l'installation de nouveaux exploitants ou conforter les exploitations suivantes

Avancées et participation au SDEBA

- Un travail porté par la CA66 qui vise à élaborer un projet Eau et Agriculture pour le département des Pyrénées-Orientales.
- Deux objectifs :
 - ‘Fournir une liste d’actions permettant à l’agriculture de se maintenir, en adaptant les pratiques mais aussi les systèmes d’exploitation agricoles au changement climatique’
 - ‘Construire un schéma directeur de projets et d’aménagements hydrauliques’



Avancées et participation au SDEBA

- Ateliers de la Petite Région Agricole du Conflent
 - Novembre : Diagnostic partagé sur l'agriculture et ses enjeux sur le territoire
 - Décembre : Perspectives de solutions agronomiques, hydrauliques, de diversification et structuration à l'échelle des exploitations, des filières et du territoire
- A venir
 - Janvier : Les scénarios de productions agricoles
 - Mars : Stratégie de cohérence territoriale selon les différents scénarios évoqués

M. Calais demande ce que l'on entend par 'hydraulique'.

M. Gravas explique qu'il s'agit des canaux d'irrigation, des techniques mises en œuvre à l'échelle des exploitations, comme l'hydrologie régénérative ou le micro-goutte, ainsi que de projets plus ambitieux, tels que de petites retenues d'eau.

M. Pendaries ajoute que la vallée de la Castellane pourrait devenir une 'vallée laboratoire' pour ces initiatives.

M. Mendoza affirme que la vallée de la Llentilla pourrait également jouer ce rôle.

M. Gravas conclut en annonçant que le prochain atelier se tiendra à Sahorre le 30 janvier.

Questions diverses